



# CIRCULAIRE AUX ORGANISATIONS

N° 64 du 11 septembre 2013

**Destinataires :**

- . Bureau national
- . Fédérations
- . URI
- . UD
- . Secrétaires confédéraux

**Conférence environnementale  
20 et 21 septembre 2013**

**Sommaire**

<a href="#">Programme et délégation CFDT</a>	2
<a href="#">Introduction</a>	4
<a href="#">Les suites de la conférence environnementale 2012</a>	6
<a href="#">Table ronde 1 : Economie circulaire et déchets</a>	8
<a href="#">Volet Economie circulaire</a>	8
<a href="#">Volet Déchets</a>	11
<a href="#">Table ronde 2 : Emplois et transition écologique</a>	14
<a href="#">Table ronde 3 : Politique de l'eau</a>	17
<a href="#">Table ronde 4 : Biodiversité marine</a>	20
<a href="#">Table ronde 5 : Education à l'environnement et au développement durable</a>	23

**Programme et délégation CFDT**

La deuxième édition de la Conférence environnementale aura lieu les vendredi 20 et samedi 21 septembre 2013.

Son déroulé sera calqué sur l'édition 2012 :

- Vendredi 20 septembre matin : allocution introductive du Président de la République devant la Conférence.
- Vendredi 20 septembre après-midi : 5 tables rondes se dérouleront en parallèle et à huis clos, conduites par deux ou trois ministres et un facilitateur.
- Samedi 21 matin : suite des 5 tables rondes.
- Samedi 21 après midi : synthèse des ateliers, prochaines étapes, conclusions par le Premier ministre.

**Les tables rondes traiteront les thèmes suivants :**

1. **Economie circulaire et déchets**
2. **Emplois et transition écologique**
3. **Politique de l'eau**
4. **Biodiversité marine**
5. **Education à l'environnement**

Pour chaque table ronde, la CFDT dispose de deux titulaires, la composition étant calquée sur celle du Conseil national de la transition énergétique (CNTE). Elle a également la possibilité de nommer un expert par table ronde. Néanmoins, contrairement à l'année dernière, les experts ne pourront pas siéger dans les salles où se dérouleront les débats. Ils pourront néanmoins les suivre en direct par retransmission dans une autre pièce.

**Composition de la délégation CFDT aux tables-rondes :**

Tables rondes	Ministres	Facilitateur	Titulaires CFDT		Experts CFDT
<b>GT1 Economie circulaire et déchets</b>	P. Martin, A. Montebourg, B. Hamon	S. Orru (consultant, ex WWF)	V. Descacq, SN	C. Bost, BN	E. Mermet, SC
<b>GT2 Emplois et transition écologique</b>	M. Sapin, C. Duflot, G. Fioraso	E. Laville (cabinet Utopies, DD et RSE)	P. Pierron, SN	A. Gatti, BN	D. Olivier, SC
<b>GT3 Politique de l'eau</b>	S. Le Foll, P. Canfin	G. Guibert (Fabrique écologique)	P. Massard, BN	M-O. Esch, BN	S. Gaudeul, SC
<b>GT4 Biodiversité marine</b>	V. Lurel, F. Cu villier	F. Gaill (CNRS)	A. Milan, BN	P. Beyronneau (CFDT Réunion, CNML)	A. Quentel, Syndicat maritime CFDT Bretagne
<b>GT5 Education à l'environnement</b>	V. Peillon, V. Fourneyron	B. Laville (professeur, présidente d'honneur du Comité 21)	M-A. Séguin, SN	F. Sève, BN	M. Canterelle, SC

Pour les plénières du vendredi matin et du samedi après-midi, la CFDT dispose de 10 places, et d'une place pour le Secrétaire général.

**La délégation CFDT aux plénières sera composée de :**

- Laurent Berger, Secrétaire général
- Véronique Descacq, Secrétaire générale adjointe
- Patrick Pierron, Secrétaire national,
- Marie-Andrée Seguin, Secrétaire nationale
- Patrick Massard, membre du BN
- André Milan, membre du BN
- Alain Gatti, membre du BN
- Claude Bost, membre du BN
- Marie-Odile Esch, membre du BN
- Frédéric Sève, membre du BN
- Patrick Beyronneau, CFDT la Réunion

**Introduction**

La transition écologique ou l'évolution vers un nouveau modèle de développement fait partie, pour la CFDT, des éléments de réponse aux crises que nous vivons.

Ce nouveau modèle de développement repose sur la réappropriation du développement durable, car il repose sur trois piliers équilibrés : économique, social et environnemental. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme cherchant à atteindre un mode de développement plus qualitatif, moins quantitatif, respectueux de l'humain et de l'environnement.

La Conférence environnementale de 2012 a permis de relancer le travail engagé depuis le Grenelle de l'environnement. Elle a notamment ouvert un espace avec le débat national sur la transition énergétique (DNTE), et permis de mettre en place le Comité fiscalité écologique afin de parvenir à une réflexion sur les taxes

environnementales. Enfin, la Conférence de 2012 a également permis de lancer un pont avec les réflexions du gouvernement sur la politique industrielle.

Néanmoins, la CFDT reste vigilante sur plusieurs points :

- **Mieux articuler la transition écologique et le redressement productif** : la complémentarité entre les deux est évidente. Les secteurs de l'économie verte, circulaire ou de fonctionnalité, ceux de la mobilité et de l'énergie constituent bien une source d'activités et d'emplois ; le verdissement des activités économiques est aujourd'hui nécessaire pour répondre à la demande internationale et nationale ; les activités liées au développement durable constituent des opportunités d'exportations et donc d'emplois et de compétences.
- **Anticiper les besoins en qualifications de la main d'œuvre** face à l'émergence des nouvelles activités liées au développement durable ou le verdissement des activités existantes : il est donc nécessaire de conduire des études prospectives sur les futures activités, mais aussi de renforcer le rôle du dialogue social à tous niveaux pour accompagner les salariés face aux mutations économiques. Il s'agit par exemple de sécuriser les transitions professionnelles, mettre à jour les classifications et définitions de métiers, adapter les formations et prendre en compte les compétences complémentaires... avec la négociation de branche et d'entreprise. La négociation interprofessionnelle peut fournir un cadre.
- **Soutenir le débat public sur la transition écologique et énergétique.** Le Débat national sur la transition énergétique, premier exercice de débat sur l'énergie dans notre pays, a été peu relayé dans la société. Ses conclusions ont montré une production réelle d'analyse mais ont buté sur des perspectives communes de choix de trajectoires ; et le débat est resté excessivement centré sur l'électricité alors que l'enjeu est de réduire la dépendance aux hydrocarbures qui représentent les quatre cinquièmes de notre déficit commercial.

De plus, les débats publics sur des questions telles que les biotechnologies, les nanotechnologies ou le stockage des déchets nucléaires n'avancent pas. Il est pourtant nécessaire aussi de mener à bien un débat public contradictoire afin de renforcer la vigilance et une régulation citoyenne sur ces projets.

La référence au Développement Durable conduit aussi à réfléchir à la transposition de ses principes constitutifs dans l'activité économique et professionnelle. Il convient de s'interroger sur ce que produit l'application, dans l'activité et l'emploi, des principes et des logiques suivantes :

- démocratie et participation
- justice sociale et pollueur payeur
- solidarité étendue dans l'espace (territoire) et dans le temps (entre générations)
- subsidiarité et transversalité
- prévention et précaution
- renversement de la charge de la preuve par des études préalables d'impact social et environnemental
- analyses coûts bénéfiques de l'action et de l'inaction
- analyses de cycles de vie et efficacité économique
- responsabilité et éthique

## **Les suites de la conférence environnementale 2012**

Un an après la conférence environnementale de 2012, la CFDT perçoit un manque de moyens et de concrétisation des engagements du gouvernement.

Pour la CFDT, depuis longtemps, le choix est fait pour un nouveau mode de développement : écologique et équitable, un développement durable dans lequel la dimension sociale est en équilibre avec les préoccupations environnementales et économiques, basé sur une gouvernance impliquant les parties prenantes.

S'agissant des 5 thèmes de la Conférence environnementale 2012 :

**Transition énergétique et conduite du Débat public et citoyen** : cela constitue un progrès et une avancée démocratique et partenariale. Certes, la mobilisation des

différentes parties a été inégale et les medias peu impliqués, mais le résultat est là : des centaines de propositions ou recommandations. Il reste donc à transformer l'essai, dans la rédaction de textes législatifs et réglementaires et dans la poursuite d'une dynamique partenariale sur le terrain. Cette concrétisation de la transition énergétique suppose de dépasser les différents lobbies et conservatismes. Des engagements précis sur les investissements concernant la rénovation thermique des bâtiments ou le développement de transports moins polluants demandent des financements innovants basés sur des partenariats publics privés entre autres et un système de tiers financement. La Banque publique d'investissement pourrait participer à ces initiatives.

**Fiscalité écologique :** celle-ci doit financer la transition écologique. Il est préoccupant qu'une partie des recettes générées soient préemptées par le Crédit d'impôt compétitivité emploi, de même les recettes ne doivent pas alimenter les caisses de l'Etat ou être échangées contre une baisse de cotisations sociales. En effet, l'ambition d'une fiscalité écologique est de modifier les comportements en orientant à la baisse le recours aux énergies fossiles, faire augmenter le prix de l'énergie progressivement et financer des aides aux ménages modestes pour la précarité énergétique et pour l'ensemble des particuliers et des entreprises qui investissent dans la rénovation thermique ou de nouveaux outils moins énergivores. La fiscalité écologique ne doit pas non plus financer une baisse des cotisations sociales car on ne peut gager le financement de la protection sociale sur des recettes non affectées et trop variables.

**Biodiversité :** la CFDT a soutenu la création de l'Agence française de Biodiversité, outil d'information et d'accompagnement des acteurs sur les enjeux écologiques, mais s'inquiète des manques de moyens humains et financiers.

**Santé environnementale, qualité de l'air et de l'eau :** la situation reste préoccupante dans les grandes agglomérations et certaines régions. De plus, la qualité de l'air doit aussi s'intéresser à l'air intérieur et notamment dans les lieux de travail.

**Responsabilité sociale des entreprises :** la CFDT se félicite du lancement de la plateforme de promotion de la RSE, mais réclame qu'un collège de syndicats de salariés y soit créé à part entière. La CFDT souhaite que la plateforme avance vite et attend qu'elle mette à l'ordre du jour de ses travaux le plan national de RSE demandé par la commission européenne, ainsi qu'une discussion sur le reporting ESG des organisations par rapport au nouveau décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II et au projet de directive européenne qui sera prochainement discuté au Parlement européen. Nous souhaitons également que la plateforme permettent d'aborder la responsabilité des sociétés multinationales vis-à-vis de leurs des filiales et dans leurs chaînes de sous-traitance.

**Débats publics et gouvernance :** la CFDT est préoccupée par l'obstruction de certaines organisations qui conduit au blocage de certains débats publics (gestion des déchets nucléaires, biotechnologies et nanotechnologies...). Des solutions pour l'encadrement et la supervision citoyenne des innovations doivent être recherchées.

Globalement, la CFDT note cependant un manque d'information et de sensibilisation de la population, et des difficultés à trouver des moyens pour la transition écologique, ainsi qu'à mettre en place des incitations aux comportements vertueux. Changer de modèle de développement demande des engagements humains, financiers et d'investissements. Cela suppose aussi d'afficher des projets attractifs et désirables montrant qu'on peut vivre mieux sans gaspillages.

---

## Conférence environnementale 2013

### Table ronde 1 : Economie circulaire et déchets

#### Volet Economie circulaire

#### **Propositions phares**

- Elargir le volet économique à toutes les dimensions de la transition écologique (économie circulaire, de fonctionnalité, verte...)
- Mandater le Commissariat général à la stratégie et à la prospective pour étudier les nouvelles formes d'économie
- Capitaliser au sein du Conseil national de l'industrie, la Commission nationale des services et les filières l'émergence des innovations.
- Inciter les territoires à accompagner les projets d'écologie industrielle et

- d'économie circulaire dans les territoires (dont conseil aux PME).
- Renforcer le soutien au développement de l'éco-conception (y compris dans le secteur tertiaire) et encourager les coopérations intersectorielles et entre les acteurs.
  - valoriser les métiers et les parcours professionnels avec une attention particulière aux conditions de travail et sanitaires dans ce secteur.

## **Constats**

La mutation économique que nous vivons se traduit par l'émergence de nouveaux modes de production et de consommation. Ceux-ci se caractérisent par une plus grande imbrication service-industrie, une plus grande participation des clients à la conception des produits, le raccourcissement des circuits de production et distribution et la prise en compte du cycle de vie du produit dès sa conception. Un autre enjeu est aussi de réduire d'une part l'utilisation de ressources non renouvelables et d'autre part les rejets dans l'environnement.

## **Objectifs CFDT**

Le système productif doit répondre à des besoins vitaux (mobilité, énergie, santé, communication, etc.). Mais il doit aussi assumer ses externalités en termes de responsabilité en prenant en compte ses impacts sur la santé et la dignité des travailleurs, l'environnement, l'utilisation raisonnée des ressources ; tous des éléments indispensables à la réussite économique durable comme au rétablissement des grands équilibres sociaux et environnementaux.

De nouveaux modèles économiques émergent :

- l'économie verte vise à intégrer la dimension environnementale dans la fonction de production des entreprises ;
- l'économie circulaire vise à réduire l'utilisation des ressources et à les réutiliser dans la production d'un nouveau produit ou service ;
- l'économie de fonctionnalité vise à privilégier l'usage des biens par la location temporaire plutôt que leur achat ;
- l'économie collaborative vise à mieux intégrer le client à la façon dont le bien ou le service est rendu ;
- les circuits courts visent à privilégier une forme d'approvisionnement tant pour les ménages que pour les entreprises auprès d'entreprises installées dans un rayon proche...

Pour la CFDT, il est important que l'ensemble de l'économie soit concerné par ces évolutions. Il ne s'agit pas d'opposer une économie verte ou répondant aux exigences écologiques à l'économie « brune » ou qui ne répond pas aux exigences écologiques. Aucune filière ne doit être ignorée ou bannie sous prétexte qu'elle ne serait pas écologiquement compatible aujourd'hui. Il s'agit en effet d'être responsable en ce qui concerne l'évolution de la répartition des activités économiques entre secteurs, entre territoires. Cela a aussi des conséquences sur les trajectoires professionnelles des salariés sans oublier les conditions de travail.

## **Propositions CFDT**

Elargir le volet économique à toutes les dimensions de la transition écologique (économie circulaire, de fonctionnalité, verte...)

Mandater le Commissariat général à la stratégie et à la prospective pour étudier les nouvelles formes d'économie.

- a) Les nouveaux moteurs de croissance, dont ceux identifiés dans la Délibération économique sur la croissance. Le Rapport « réinventer la Croissance » identifie dans l'économie verte la gestion durable des ressources mais aussi les réseaux intelligents, la valorisation de la filière bois, la chimie végétale, les offres de mobilité...).
- b) Les feuilles de route des filières identifiées au Conseil national de l'industrie et les travaux de la Commission nationale des services, en demandant aux comités de filières de préciser leurs priorités d'investissements économiques et sociales pour demain, et les besoins induits en termes d'emploi, de

classifications, les nouveaux métiers et ceux qui doivent évoluer. Ces feuilles de route alimenteront les négociations de branche.

- c) Les effets des Investissements d'avenir (Grand Emprunt) et des investissements réalisés notamment dans le cadre de la Banque publique d'investissement.
- d) Les perspectives d'avenir en emplois, compétences et formation compte tenu de l'évolution des secteurs.

Capitaliser au sein du Conseil national de l'industrie, la Commission nationale des services et les filières l'émergence des innovations.

Identifier les besoins en termes d'adaptation de la législation pour faciliter l'émergence de ces nouveaux moteurs de croissance.

Veiller aux impacts sociaux et environnementaux des investissements et des choix des filières.

Inciter les territoires à accompagner les projets d'écologie industrielle et d'économie circulaire dans les territoires (dont un axe de conseil aux PME).

Prévoir les nécessaires transitions professionnelles (en lien avec la TR 2).

---

## **Conférence environnementale 2013**

---

### **Table ronde 1 : Economie circulaire et déchets Volet déchets**

#### **Constats**

Tandis que le volume des déchets ménagers a diminué, on observe, entre 2008 et 2010, que la quantité totale de déchets incinérés et stockés s'est très peu réduite (-1,7 million de tonnes) et que les déchets incinérés ont augmenté de 7 %.

La gestion des déchets doit pleinement intégrer l'enjeu de la lutte contre le gaspillage des matières premières, ainsi que des changements de comportements dans l'acte d'achat pour réduire la quantité globale de déchets et les impacts sur l'environnement. Conformément à l'esprit de la directive européenne cadre sur les « déchets », il s'agit d'orienter la demande du consommateur et des entreprises vers des produits et des procédés générant moins de déchets.

#### **Objectifs CFDT**

Les freins à la mise en place de l'économie circulaire ne se limitent pas à la question du cadre juridique, mais résident aussi dans les comportements des acteurs. Aussi, des coopérations entre acteurs et des processus d'approfondissement des fonctionnements démocratiques doivent être encouragés. L'objectif final étant de réduire les déchets à la source et d'augmenter drastiquement le recyclage et la valorisation des déchets.

Dans cette optique, la fiscalité doit être rééquilibrée. Tandis que le volume des déchets ménagers a déjà diminué, suite au Grenelle de l'environnement, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) doit être adaptée afin de mieux inciter au recyclage, mais aussi de réduire l'enfouissement et l'incinération.

#### **Propositions CFDT**

##### **1. Une évolution de nos modes de consommation, de production, de distribution et de logistique vers une économie circulaire**

La prévention des déchets, obligatoire par la directive européenne « déchets », doit être **autant quantitative** (actions sur le volume et le poids des déchets) **que qualitative** (nature des matériaux utilisés, recyclabilité, nocivité et impact sur l'environnement), **avant leur mise sur le marché** (éco-conception et écologie industrielle).

**Dans le cadre d'un « Plan déchets 2020 », la CFDT propose de mettre l'accent également sur le recyclage et la prévention des déchets à la source avec des mesures visant à :**

- promouvoir l'éco-conception des produits avec un effort de recherche permanent sur les techniques de recyclage des emballages mis sur le marché, en tenant compte des impératifs et normes sanitaires ;
- former tous les personnels du secteur de la gestion des déchets à la problématique du recyclage et des nouvelles filières de tri ;
- valoriser les métiers et les parcours professionnels de l'économie circulaire, du réemploi, de la réparation, et du recyclage avec une attention particulière aux conditions de travail et sanitaires dans ce secteur (exemple : exposition aux poussières dans les usines de traitement...) ;
- renforcer dans les territoires l'information de sensibilisation et de valorisation des démarches exemplaires, en lien avec les éco-organismes chargés des filières de tri ;
- réduire les déchets ménagers en orientant la demande vers une consommation responsable, vers des produits générant moins de déchets.
- Encourager l'extension de garantie de 2 à 5 ans.

## **2. Le développement et l'adaptation des filières industrielles et agricoles dans les territoires et avec des circuits localisés**

**La CFDT propose de :**

- Renforcer le soutien au développement de l'écoconception (y compris dans le secteur tertiaire) et de l'écologie industrielle en soutenant l'effort de R&D sur les projets visant une réduction à la source des déchets et émissions de polluants.
- Encourager les coopérations intersectorielles et entre les acteurs intervenant tout au long du cycle de vie des produits dont le réemploi ou le recyclage est à accroître.
- Fixer un objectif de réduction de 15% des déchets mis en décharge d'ici 2020, qui peut être atteint via la planification et l'interdiction de mise en décharge de certains déchets ré-orientés vers la réutilisation ou le recyclage.
- Fixer un objectif de réduction du tonnage global de déchets et de diminution des déchets ultimes (déchets incinérés et déchets enfouis), afin de pouvoir vérifier le respect de la hiérarchie de traitement (imposée par la directive européenne) et éviter l'exportation de déchets.

## **3. Un financement équitable et transparent**

**La CFDT propose de :**

- Renforcer la transparence sur la participation financière des ménages à la gestion des déchets. Une enquête sur l'évolution des coûts de la gestion des déchets ménagers au regard du service rendu permettrait de faire toute la transparence sur les hausses des coûts de traitement des déchets (enjeu pédagogique, meilleure acceptabilité sociale).
- Systématiser et améliorer les « rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » qui doivent traiter de la collecte des déchets non ménagers et pas seulement des déchets ménagers.
- Encourager la coopération intercommunale sur l'eau et la mise en place par les communes ou établissements public de coopération intercommunale d'une comptabilité analytique pour la gestion des déchets (séparation entre budget général et annexe).
- Veiller à ne pas faire reposer les mesures fiscales incitatives seulement sur les ménages (par exemple, en instaurant une tarification au poids de déchets alors que l'offre de produits est suremballée...).
- Abandonner les modulations de la TGAP pour augmenter la TGAP effectivement payée et mettre à l'étude une adaptation de l'instrument tarifaire visant à moduler le tarif de la « mise en décharge » en fonction du caractère recyclable ou non des déchets, comme cela se pratique dans plusieurs pays..

## Conférence environnementale 2013

### Table ronde 2 : Emplois et transition écologique

#### Propositions phares

- Anticiper et préparer des transitions professionnelles via la négociation de branches professionnelles, et sous forme de diagnostic partagé dans toutes les branches et les territoires, avec une forte impulsion des pouvoirs publics.
- Intégrer dans les objectifs de la négociation sur la formation professionnelle les conséquences de la transition vers un nouveau modèle de développement sur les parcours professionnels et les formations
  - Créer une Commission permanente « emploi et transition écologique » au Conseil national de la Transition écologique (CNTE)
  - Suivre les impacts et engagements économiques, sociaux et environnementaux des projets d'investissement.

#### Constats

Comme la CFDT l'a déjà souligné à la Conférence sociale de juin 2013, notre organisation souhaite que le modèle économique actuel évolue vers le développement durable, en intégrant la prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale. Mais au-delà du verdissement de l'économie, la CFDT attire l'attention sur la dimension sociale de la transition.

- Le modèle de croissance de demain ne sera plus celui d'hier. Une profonde mutation de notre société et de notre modèle de développement est en marche.
- Il est nécessaire d'identifier des nouveaux moteurs de croissance, de nouveaux indicateurs de croissance ainsi que d'adapter les processus de production des biens et services à des règles plus respectueuses des aspects sociaux, sociétaux et environnementaux et des ressources non renouvelables.
- **Cela nécessite une évolution des qualifications et des compétences des salariés ainsi que des chefs d'entreprises**, en particulier les petites et moyennes entreprises ainsi que l'artisanat pour réussir la transition vers un nouveau modèle de développement.

#### Objectifs CFDT

Le changement de modèle de croissance ouvre des opportunités en termes de nouvelles activités. Il s'agit d'anticiper les besoins en qualifications, compétences, formation, sensibilisation et les enjeux de reconversion, tant au plan qualitatif que quantitatif. Pour cela il est nécessaire de mettre à l'ordre du jour de la négociation collective à tous niveaux (national, secteurs, territoires), l'examen des conséquences possibles (et besoins) de la transition sur les activités et les métiers.

Cela soulève une série de questions qui s'adressent aux branches professionnelles, aux filières, comme aux entreprises et aux territoires :

**1/ Partir d'un diagnostic** : Dans un secteur donné, quelles sont les évolutions fortes des attentes des consommateurs et des normes au regard du DD ? Quels sont les métiers verts et les métiers verdissant ?

**2/ mobiliser les moyens et outils de GPEC et les acteurs** : Les Contrats d'étude prospective, les observatoires de l'emploi, dispositifs de sécurisation des parcours professionnels etc.

3/ Anticiper les mutations des conditions de travail induites

#### Propositions CFDT

La CFDT considère que tous les acteurs dans tous les lieux de la concertation et de la négociation collective doivent être mobilisés pour prendre en charge leur propre contribution à la transition énergétique et les effets indirects ou induits venant de l'évolution d'autres secteurs.

La proposition est que les pouvoirs publics (MEDDE et Ministère Emploi Travail) saisissent les partenaires sociaux, de tous les niveaux de négociation, pour qu'ils ouvrent un dialogue social sur la définition de la stratégie des entreprises et administrations, et de ses conséquences sur la quantité et qualité de l'emploi et du travail. Ces concertations, ou mieux négociations, doivent se dérouler depuis le champ européen (Comité d'entreprise européen), jusqu'à l'entreprise sur le terrain en passant par le Comité de Groupe, Comité Central d'entreprise ...

Les mêmes obligations doivent concerner les branches professionnelles ainsi que leurs déclinaisons sur le plan régional. Les observatoires des métiers et les CPNEFP doivent fournir aux partenaires sociaux des études prospectives (emploi, métiers et qualification ...). Sur le plan régional, il est nécessaire de favoriser des initiatives multi-branches ou inter-branches, filières, afin d'optimiser les passerelles entre secteurs d'activités.

La CFDT propose donc :

- **Anticiper et préparer des transitions professionnelles dans les branches et les territoires.**
  - a. Dynamiser et encadrer des négociations de branches sur leurs priorités stratégiques et leurs impacts sur les emplois.
  - b. Utiliser le niveau des Commissions Paritaires Nationales pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP), en parallèle des déclinaisons territoriales pour mener de manière participative diagnostic et études.
  - c. Développer, sous forme de diagnostic partagé, dans toutes les branches professionnelles et sur les territoires, les approches prospectives (contrats d'étude prospective sur les métiers et les activités, CV de sites), et les développer de manière intersectorielle.
  - d. Perfectionner les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) : pour intégrer les enjeux d'un développement durable.
- **Engager une concertation multipartite** entre l'Etat, les partenaires sociaux, les ONG, et les régions pour mettre de la cohérence entre les priorités affichées et les mesures mises en place en termes de formation initiale et continue, d'investissement, filières identifiées, etc
  - Associer les conseils en évolution professionnelle comme outil d'accompagnement.
  - Prendre en compte les plates formes d'appui aux mutations présentes dans 13 territoires ainsi que l'AFPA.
- **Intégrer dans les objectifs de** la négociation sur la formation professionnelle la prise en compte de la transition vers un nouveau modèle de développement et ses conséquences pour :
  - le droit individuel à la formation sous utilisé ou détourné
  - le passeport orientation formation inopérant ou presque
  - l'entretien professionnel mal codifié et inégal
  - le bilan d'étape professionnel dépourvu de financement
- Créer une Commission permanente « emploi et transition écologique » au Conseil national de la Transition écologique (CNTE)
- Suivre les impacts et engagements économiques, sociaux et environnementaux des projets d'investissement.
- Intégrer dans le prochain Contrat de Progrès Etat / Anact et réseau Aract une priorité relative aux impacts de la transition énergétique et écologique. (recommandation unanime du GT6 de la TE), compte tenu des restructurations induites dans les entreprises et des changements d'organisation du travail

**Propositions phares :**

- continuer la réduction de la consommation d'eau engagée
- développer des emplois de qualité et attractifs en matière de parcours professionnel
- rendre obligatoire la transparence du prix de la part fixe (part abonnement) sur la facture d'eau des ménages, évaluer les investissements et mieux appliquer le principe pollueur payeur
- Améliorer la gouvernance multi-collèges de l'eau dont la présence des représentants de salariés
- renforcer la complémentarité de la politique de l'eau et des politiques connexes (biodiversité, changement climatique, milieux marins, aménagement du territoire et santé publique)

**Constats**

La protection de l'eau est essentielle à la santé humaine, aux activités économiques et à la biodiversité, en métropole comme en Outre-mer. La directive-cadre sur l'eau (DCE) a pour objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Le Grenelle de l'Environnement a fixé comme objectif 66% de masses d'eau en bon état à l'échéance 2015. Mais la teneur en nitrates encore élevée ainsi que la présence de pesticides dans les cours d'eau (dans plus de 90% des points de mesure en 2011) restent des sujets préoccupants.

**Dans un contexte de montée des précarités, l'accessibilité économique de l'eau et de l'assainissement reste un enjeu**

**fort.** Alors que les ménages réduisent leurs consommations d'eau depuis 25 ans (-2% par an), leur facture continue de s'alourdir (la part fixe de la facture augmente). Les dépenses additionnelles des ménages générées par les pollutions d'origine agricole (pesticides, engrais azotés) représentent des surcoûts pouvant atteindre 215 euros par an, par personne. Le dispositif de redevances et de taxation est déséquilibré car il pèse essentiellement sur les usagers domestiques et devrait faire l'objet d'une évaluation.

**Objectifs CFDT**

- **La gouvernance de l'eau** doit favoriser une **gestion plus durable** de ce bien public commun. L'accès de tous à l'eau et à l'assainissement doit s'articuler à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.
- **Les objectifs européens** de bon état des masses d'eau doivent être atteints en privilégiant des actions préventives plutôt que curatives, les services rendus par la nature (ex : filtration et épuration naturelles), le principe « pollueur payeur ». L'équité fiscale et l'écoconditionnalité des aides publiques doivent continuer de progresser.
- **La prévention et la réduction des pollutions doivent être une priorité majeure**, afin de protéger et restaurer la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine et de stabiliser l'évolution de la part fixe de la facture d'eau.

**Propositions CFDT**

**1. Renforcer l'efficacité de la politique de l'eau**

La CFDT propose de :

- continuer la réduction de la consommation d'eau engagée
- développer des emplois de qualité et attractifs en matière de parcours professionnel
- renforcer l'information et l'éducation sur les usages de l'eau et les aides aux ménages (ex : accès à l'assainissement non collectif) ;
- rechercher des synergies entre les différentes aides publiques accordées, plutôt que d'ajouter de nouvelles redevances ;

- rendre obligatoire la transparence du prix de la part fixe (part abonnement) sur la facture d'eau des ménages et évaluer les investissements publics et privés, harmoniser les tarifs disparates dans les territoires, évaluer la mise en place de la tarification progressive de l'eau avec consultation du CNTE ;
- limiter les majorations tarifaires à titre saisonnier pour les usages domestiques, les conflits d'usages saisonniers et localisés étant surtout liés aux besoins d'irrigation et aux choix des cultures.
- mieux appliquer le principe « pollueur payeur » en limitant les exonérations de redevances quand elles ne sont pas justifiées, au regard du respect des normes environnementales ;
- mettre en place une redevance Azote assujettie au bilan apparent des exploitations agricoles et/ou aux quantités d'azote minérales commercialisées ;

## **2. Améliorer la gouvernance multi-collèges de l'eau en précisant les responsabilités et moyens des différents acteurs**

### *Au niveau national :*

- La « démocratie de l'eau » doit progresser : Les salariés doivent avoir un siège au Conseil National de l'Eau (CNE), et la représentation des usagers et du personnel doit être renforcée dans les CA des agences de l'eau. Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) devrait pouvoir donner son avis sur les programmes d'intervention des Agences de l'eau et de l'Agence française de la biodiversité.
- L'Etat doit cordonner de façon plus efficace et plus transparente le contrôle de la réglementation et de la bonne utilisation des fonds publics. Il assure le contrôle qualité, une gestion durable de la ressource, une gouvernance démocratique et encourage la recherche et l'innovation.
- D'une façon générale, les pouvoirs publics doivent assurer une transparence de l'information en faisant apparaître la totalité des coûts et la cohérence d'action.

### *Au niveau local :*

Les collectivités locales en métropole et en Outre Mer doivent s'assurer de la bonne gestion du service, du respect du contrat par les délégataires, ainsi que de l'information et la participation citoyenne. Les enjeux de préservation de la ressource en eau, de sécurisation de l'approvisionnement et de renouvellement des infrastructures nécessitent une échelle territoriale d'intervention adaptée qui peut être celle des communautés (urbaines, d'agglomération, de communes, syndicats mixtes)

## **3. Atteindre les objectifs sur la qualité de l'eau avec d'autres politiques publiques**

Pour atteindre un bon état des 2/3 des masses d'eau d'ici 2015, la CFDT propose de :

- renforcer la complémentarité de la politique de l'eau et des politiques connexes (politique climatique, énergétique, industrielle, agricole, ouverture à la concurrence des barrages hydrauliques, biodiversité, milieux marins, aménagement du territoire et santé publique)
- Maintenir les actions de reconquête des milieux aquatiques des Agences de l'Eau.
- développer la réalisation des études B.A.C (Bassin d'Alimentation de Captage)
- protéger *les aires d'alimentation de captages*
- *soutenir le développement de* l'agroécologie par la formation et le développement du conseil agricole
- accroître l'effort d'information et de formation des consommateurs et des industriels sur les filières de recyclages
- renforcer la cohérence entre politique agricole et politique de la qualité de l'eau (Directive cadre eau, directive nitrates) et l'écoconditionnalité des aides, en particulier celles de la PAC qui doivent intégrer des critères de qualité des eaux sur les nitrates et pesticides ; les moyens de contrôle devront être renforcés et s'articuler avec la police de l'eau

**Propositions phares**

- Encourager une « valorisation durable économique et sociale » des ressources du milieu marin (pêche durable, lutte contre la pêche illégale, préservation de la biodiversité, énergies marines, conditions de travail du secteur)
- Améliorer les connaissances et protections des écosystèmes marins avec un effort particulier en Outre Mer
- Coordonner les approches liées à la mer et la biodiversité marine avec les politiques relatives à l'eau douce, la biodiversité et l'agriculture (table ronde 3).

**Constats**

La protection des écosystèmes marins est essentielle à notre sécurité alimentaire, c'est un enjeu de dimension mondiale régi par des règles internationales, européennes et nationales. Entre 2006 et 2010, les stocks de poisson surexploités ou épuisés sont passés de 26 à 32% de l'ensemble des stocks (FAO).

En soixante ans la population mondiale est passée de 2,5 à 7 milliards d'êtres humains. Au niveau mondial, les pêches illégales, non réglementées et non déclarées représenteraient un part très significative de la commercialisation totale. L'Europe a mis en place des rendements maximum durables (RMD). Ceux-ci sont passés de 25% des stocks en 2010 à 53% en 2012. L'Europe et la France doivent poursuivre leur gestion durable des ressources halieutiques qui porte déjà ses fruits.

La biodiversité marine d'Outre-mer est très importante (97% de la Zone Economique Exclusive française). La préservation des récifs coralliens et des forêts de mangroves sont un enjeu majeur car ils abritent 95 % de la biodiversité côtière nationale.

**Objectifs CFDT**

- Mieux concilier la préservation ou la restauration de la biodiversité avec le maintien et le développement d'activités économiques durables génératrices d'emplois dans les territoires.
- Valoriser les modèles d'exploitation durable des ressources halieutiques et renforcer la recherche sur les évolutions technologiques y concourant (en s'appuyant sur les dispositifs du FEAMP).
- Améliorer les connaissances et les protections des écosystèmes marins et littoraux en renforçant l'action et l'appui à la création d'emplois durables et d'activité économique, notamment en Outre-Mer, par exemple autour des énergies marines.
- Rétablir un bon état écologique des milieux marins en s'appuyant sur une gestion intégrée du littoral et la mise en cohérence des politiques.

**Propositions CFDT**

**1. Encourager une « valorisation durable économique et sociale » des ressources du milieu marin**

Les objectifs concertés de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) doivent être appliqués tout en générant des emplois durables. La CFDT propose de :

- Encourager les pêcheurs français à faire de la pêche durable et les accompagner en termes de formation et d'équipements (flotte de bateaux de pêche moins énergivore).
- Valoriser les conditions de travail dans le secteur de la pêche par le biais des conventions de l'Organisation internationale du travail récemment ratifiées par la France
- Etudier les enjeux d'une filière maritime intégrée en y prenant en compte les aspects sociaux.
- Renforcer la gestion des pêches maritimes intégrant la notion de préservation des écosystèmes marins ; la simple gestion par stock a montré ses limites et une gestion durable pluriannuelle par pêcherie doit être mise en place de

façon négociée avec un contrôle renforcé dans les zones communautaires.

- Prévoir un bilan annuel et pluri-annuel de l'action des Conseils Consultatifs Régionaux (CCR),
- Atteindre au plus tard en 2020, pour tous les stocks, le rendement maximal durable (RMD), en s'appuyant sur des plans de gestion à long terme fondés sur le double principe du non-dépassement des capacités de renouvellement des stocks (rendement maximal admissible) et de la conservation ou restauration du milieu marin.
- Gérer par la concertation des co-activités sur le domaine maritime qui respectent l'exigence d'impacts recevables des activités assurant la durabilité.
- Apporter un soutien financier à l'innovation en faveur du transport durable et promouvoir une stratégie de développement d'une filière GNL nationale et d'approvisionnement des navires dans les ports.
- Mettre en place des aides à l'étiquetage et à la certification environnementale, et développer l'information-sensibilisation des consommateurs. L'étiquetage doit être défini de façon concertée. Accroître les moyens de la coopération internationale en matière de sauvegarde des vies humaines, de lutte contre les pollutions et la pêche illicite à l'origine d'une dégradation des écosystèmes marins, qui constituent une concurrence déloyale par rapport aux professionnels pratiquant une pêche durable.
- Renforcer le soutien aux projets de recherche et développement des énergies marines renouvelables,

## **2. Améliorer les connaissances et les protections des écosystèmes marins et littoraux, avec un effort particulier en Outre-Mer**

La France met en œuvre la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et établit un programme de surveillance continu de l'état écologique des milieux marins dès 2014. La CFDT propose d'améliorer les moyens pour la recherche afin de :

- Mieux connaître et surveiller l'état de santé des récifs coralliens en prolongeant l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) sur la période 2015-2020
- Consolider le suivi de l'évolution des mangroves et zones humides en pérennisant le réseau d'observation des mangroves, en ayant une attention particulière à celles de Martinique et Guadeloupe contaminées par le Chlordécone.
- Mettre en œuvre des plans d'actions pour le rétablissement du bon fonctionnement des écosystèmes marins, littoraux et estuariens avec un effort particulier en Outre-mer, en s'appuyant sur le Conseil National de la Mer et du Littoral et les aides européennes.

## **3. Rétablir le milieu marin et les eaux douces de manière coordonnée**

- Mettre en cohérence les différentes politiques publiques (politiques de la pêche, pour le milieu marin, pour la biodiversité, de l'eau, de l'industrie, l'énergie et politique agricole)
- Articuler l'application de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et celle de la Directive Cadre Eau.
- Améliorer la concertation avec les socioprofessionnels et les usagers lors de la définition des Aires Marines Protégées.
- Répartir les ressources financières issues de la mise en application du partage des avantages tirés de l'exploitation de la biodiversité (activités de R&D) de façon équilibrée entre les actions de protection et le soutien au développement d'activités durables et d'excellence environnementale à fort potentiel pour le développement local et l'emploi (ex : énergies marines renouvelables ; aquaculture biologique).
- Se doter de moyens financiers et d'outils de programmation dans les milieux littoraux.

### **Propositions phares**

- Développer l'EEDD par des démarches pédagogiques et Organiser dans chaque établissement scolaire une semaine du Développement Durable
- Rénover la formation professionnelle initiale et continue afin d'intégrer les enjeux de développement durable
- Elargir les prérogatives des IRP, et notamment des CHSCT à l'environnement, et aux enjeux de développement durable
- Informer le grand public sur le développement durable et les nouvelles informations à disposition des consommateurs

### **Constats**

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) doit contribuer à une large diffusion des connaissances et pratiques favorisant l'émergence d'une économie écologique et équitable, au service des hommes et respectueuse des ressources. L'EEDD doit populariser les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité, de maîtrise énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique contre la pauvreté et des inégalités.

Le développement durable nécessite de mobiliser différentes parties prenantes autour d'un projet commun. La pratique de la démocratie, et son apprentissage, sont donc une condition et un objectif à poursuivre en matière d'EEDD.

D'un point de vue de la formation professionnelle, la transition écologique et énergétique crée des opportunités de développement d'emploi et de compétences. Une prospective sectorielle et territoriale concertée peut encourager des synergies à partir d'une analyse fine des besoins de formation initiales et continues, techniques et supérieures.

Pour la CFDT, l'EEDD doit permettre de se réapproprier le développement durable en changeant véritablement de paradigme : le développement durable repose sur trois piliers équilibrés et vise un mode de développement plus qualitatif et respectueux de l'humain et de l'environnement.

### **Objectifs CFDT**

L'EEDD doit viser à :

- Concerner l'ensemble des citoyens, tout au long de la vie.
- Aborder les modifications des modes de vie, de consommation et de production nécessaires pour consommer moins de ressources naturelles et réduire les rejets dans la nature et préserver la santé de tous.
- Concerner toutes les générations, de l'école primaire au lycée, de l'université à la formation continue.
- Contribuer à ce que le développement durable devienne l'affaire de tous en diffusant notamment la connaissance du droit d'alerte environnementale.

### **Propositions CFDT**

#### ***1. L'EEDD dans le système éducatif initial et continu***

**Développer l'EEDD par des démarches pédagogiques** impliquant les écoles et établissements scolaires et supérieurs, l'ensemble de la communauté éducative, les collectivités, les associations et les acteurs économiques du territoire. Les projets éducatifs territoriaux peuvent être utilisés en ce sens.

**Organiser dans chaque établissement scolaire une semaine du Développement Durable**, ce qui permet de programmer des sorties pédagogiques interdisciplinaires avec emploi du temps modifié donnant lieu à des échanges avec les acteurs du territoire.

**Former l'ensemble des personnels éducatifs, les enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur à l'EEDD** : formation initiale et continue, notamment dans le cadre des futures Écoles supérieures du professorat et de l'éducation

(ESPE)

Intégrer ces dimensions dans la formation des ingénieurs et personnels encadrant, notamment l'évaluation **des impacts économiques, sociaux et environnementaux des activités des entreprises et des administrations**

**Développer des diagnostics concertés multi-acteurs sur les besoins de formation** et l'accompagnement des transitions professionnelles qui croisent les dimensions professionnelles et territoriales (à l'image du projet BUS dans le secteur du bâtiment).

**Rénover la formation professionnelle initiale et continue** afin d'intégrer les enjeux de développement durable et de compétences nécessaires dans tous les secteurs professionnels.

## ***2. L'EEDD dans les entreprises et les administrations***

**Elargir les prérogatives des IRP, et notamment des CHSCT à l'environnement, et aux enjeux de développement durable**, et les impliquer dans des démarches éco-responsables, telles que les plans de déplacement en entreprise ou des administrations, ou la préparation de bilans énergie/eau ou carbone.

**Evaluer régulièrement les progrès de l'éco-responsabilité au sein des entreprises et des administrations** au travers des instances de dialogue existantes et au travers de l'introduction d'un **bilan environnemental** à côté des bilans sociaux ou dans le rapport développement durable. Les entreprises peuvent se faire accompagner dans la définition et l'évaluation de leur politique d'éco-responsabilité, pour mettre en place des pratiques d'achats responsables notamment, en associant les salariés et leurs représentants.

Evaluer également les actions de sensibilisation et d'EEDD destinées aux personnels.

## ***3. L'EEDD à destination de tous les publics***

**Informier le grand public sur le développement durable et les nouvelles informations à disposition des consommateurs** (étiquetage environnemental, règles de recyclage, les factures détaillées de consommation d'eau et d'électricité...).